

Commune de Doische 8ème division : Vodelée

PLAN DE DÉLIMITATION

ANNEXÉ à une délibération du Conseil Communal

TENDANT

- à la confirmation des limites des tronçons A-B; A-C; B-C de la voirie communale anciennement vicinale n° 21 dite "rue des Sources" à Vodelée
- à la suppression du tronçon D-E, devenu sans emploi
- à la vente de la parcelle communale privée A486/2

En conformité du Décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014 (M.B. 04.03.14)

Dossier to_2398- Contrat GEO-25.003	Dressé par Coralie Kauffmann	Vu par le Chef de service du pôle Géomatique & Expertise Foncière
Fichier inf. : to_2398_D02 .msa	Géomètre - Expert, assermentée par le Tribunal de Première Instance de Namur	(signature vaut Visa provincial)
Lever : JR et PT (Octobre 2025)		Namur, le 10.04.2026
Étude et dessin : CK	Namur, le 10.04.2026	
Échelle : 1/200.		
Plan n° 1/1 - Version d02		
Réf. PRECAD : 93086/10027*	Coralie Kauffmann, inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous l'id. GEO251751FT	Pierre Makhloufi Ingénieur Géomètre - Expert Commissaire voyer

Vu et approuvé par le Conseil Communal de Doische

en sa séance du

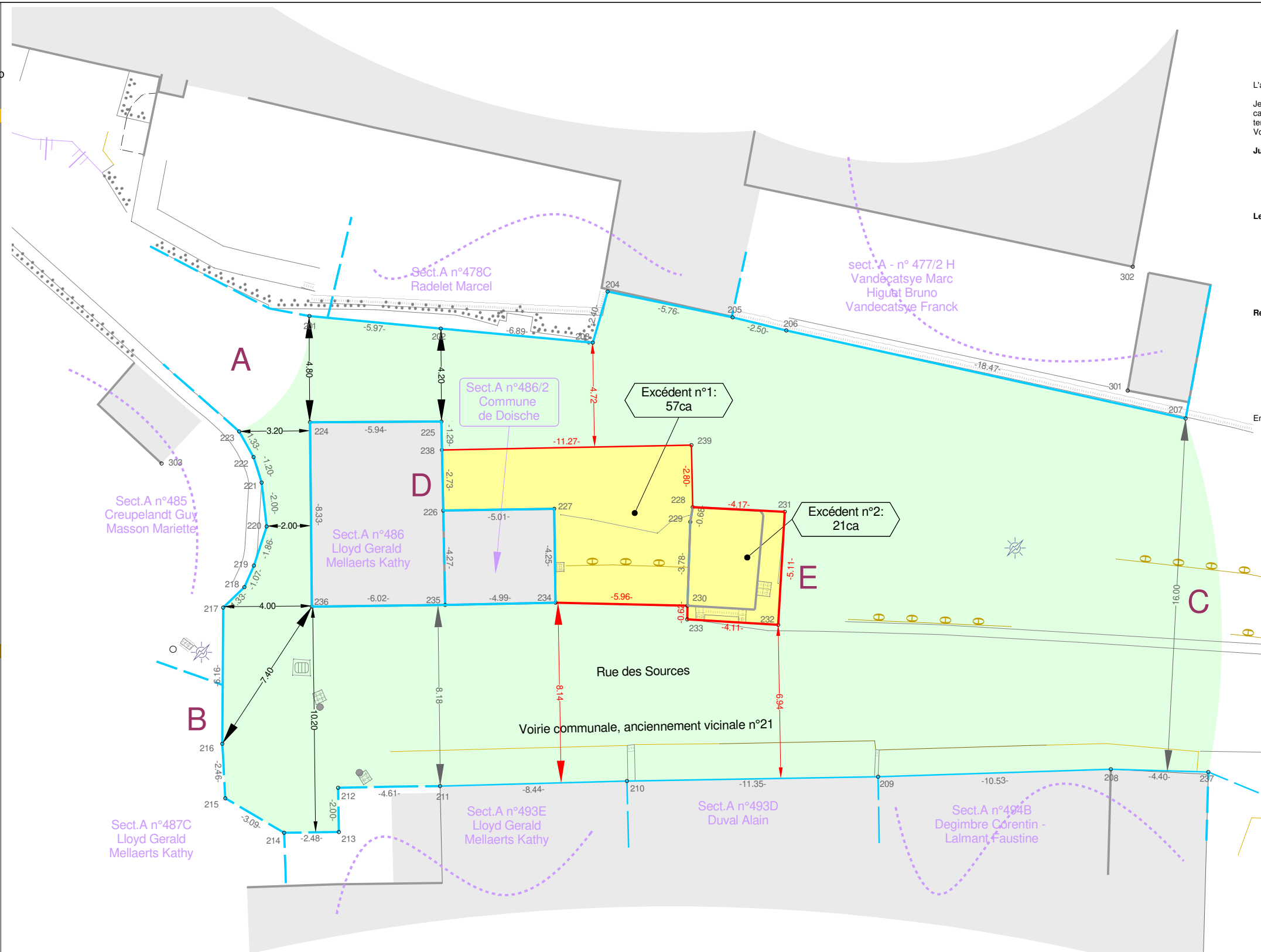
Présents :

Le Directeur Général

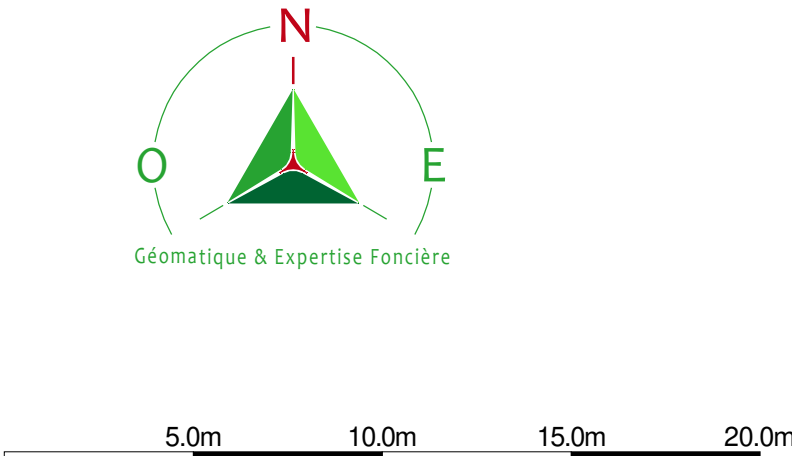
Le Bourgmestre

Indices	Modifications	Dates	Dessinateurs
A	Modification de l'emprise n°1 suivant l'avis de l'administration communale	03/04/2026	CKF

Le présent plan ne peut servir à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été dressé



Légende	
	Limite parcellaire
	Limite figurative
	Nouvelle limite projetée du domaine public
	Domaine public existant
	Excédent
	Construction
	Bord béton
	Bord hydrocarboné
	Bord pavés
	Gabions
	Mur
	Mur
	Poteau électr. + éclairage



PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 10^{ème} jour du mois d'avril,

Je soussignée Coralie Kauffmann, géomètre-expert assermentée par le Tribunal Civil de Première Instance séant à Namur, agissant dans le cadre de mes fonctions au sein de l'Administration provinciale de Namur, déclare avoir été requise afin de dresser un plan de délimitation tendant à la confirmation des limites des tronçons A-B; A-C; B-C de la voirie communale anciennement vicinale n° 21 dite "rue des Sources" à Vodelée ; à la suppression du tronçon D-E, devenu sans emploi et à la vente de la parcelle communale privée A486/2.

Justification de l'intérêt de l'approbation de ce plan :

L'adoption du présent plan apportera une cohérence juridique entre la situation de fait, la documentation légale, et l'intérêt public, dans le respect et à la faveur des compétences dévolues à la Commune en matière de propreté, salubrité, sûreté, tranquillité, convivialité, et commodité du passage dans les espaces publics.

En outre, cela répondra directement au prescrit de l'art. 1^{er} du Décret relatif à la voirie communale en matière de préservation et d'actualisation du réseau.

Les limites ont été établies en se basant sur l'étude :

- de l'Atlas des chemins vicinaux (les cotes notes sont issues de ce document)
- de l'avis rendu par le Commissaire Voyer P. Collette en date du 07.04.2010
- des parcelles cadastrales actuelles et primaires
- de l'ensemble des croquis cadastraux de mutation mis à disposition par l'AGDP, relatifs aux parcelles concernées par ce plan, en particulier (après n° de croquis) : 1848/05, 1854/3 (état du Bourgmestre, entre Bruniaux et la commune de Vodelée (maison d'école), 1902/1 (état du Bourgmestre, démolition entière, changement de limite avec 477/2 (école communale), 1952/3, 1955/2, 1961/2 (état du Bourgmestre, agrandissement changement de limite avec la voirie publique (école communale), 1952/2, 1986/5
- de notes mesurage des lieux

Remarques :

- Toutes les limites parcellaires transversales à la voirie, et celles dont les coordonnées des sommets ne sont pas renseignées, sont données à titre purement figuratif. Les éventuelles cotes se rattachant à celles-ci sont donc indicatives.
- Le cas échéant, le long des limites projetées du domaine public, la Commune tolère le maintien des plantations ou clôtures qui existeraient actuellement à une distance inférieure au minimum légal, tant qu'elles ne portent pas préjudice à la sécurité et au bon aménagement des lieux.
- Les éléments repris au plan (poteaux, coffres électriques, cv, et vannes exclus), et qui bordent une voirie, sont présumés appartenir aux propriétaires respectifs des parcelles riveraines correspondantes.
- Natures des limites et des points : se référer à la légende. Les dimensions des symboles ponctuels sont figuratives. Il en est généralement de même pour les largeurs des éléments linéaires dont un seul bord a été mesuré.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal et j'ai signé les jour, mois et an que dessus.

- la signature de l'auteur sur le cartouche vaut signature de ce PV -

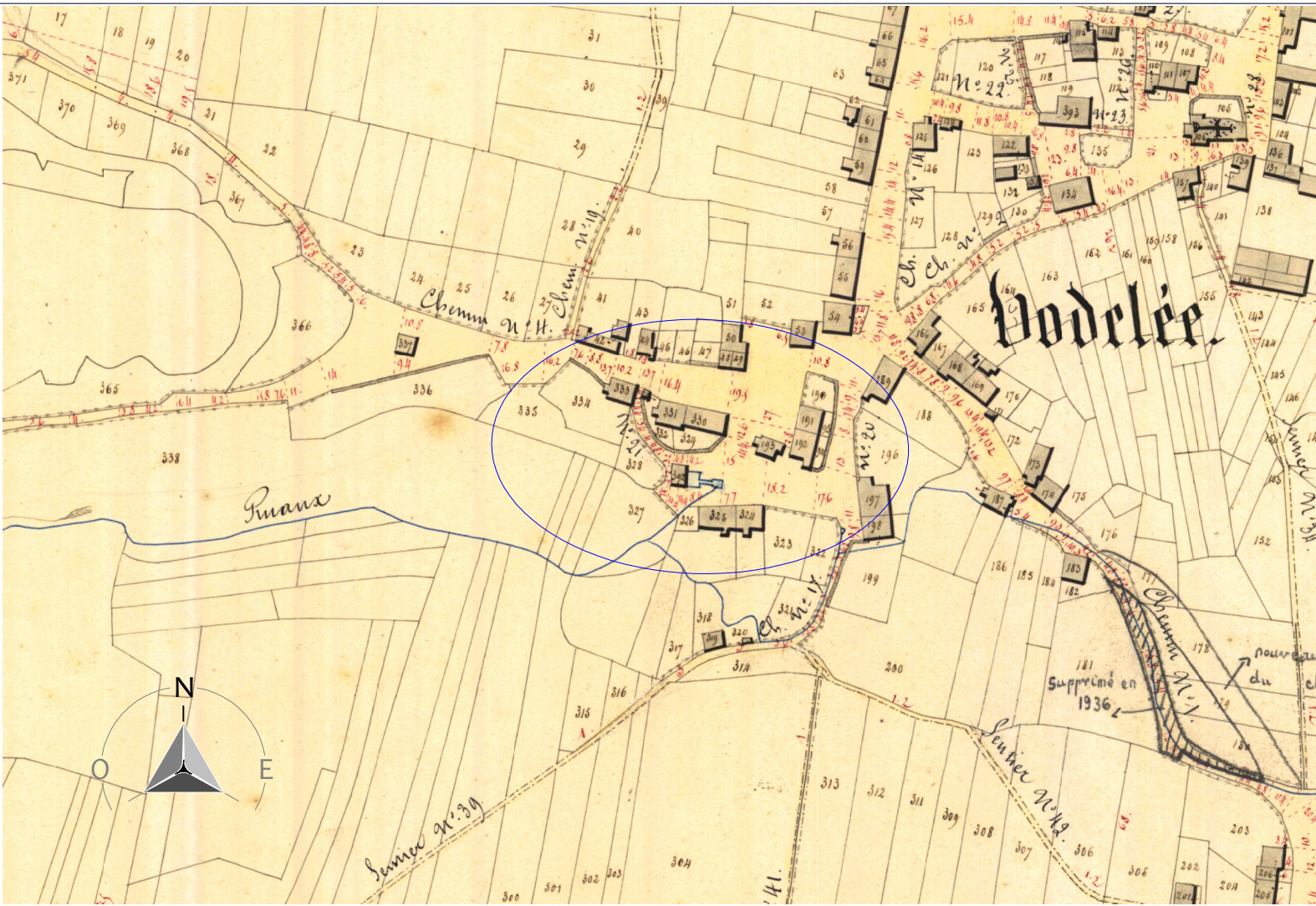
Coralie Kauffmann, inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous l'id. GEO251751FT

Coordonnées Lambert 72 et natures des points				236	175878,08	95425,69	Construction
N°	X	Y	Natures	237	175918,58	95418,22	Non matérialisé
				238	175883,97	95432,76	Non matérialisé
201	175877,97	95438,82	Non matérialisé	239 <td>175895,23<td>95432,99<td>Non matérialisé</td></td></td>	175895,23 <td>95432,99<td>Non matérialisé</td></td>	95432,99 <td>Non matérialisé</td>	Non matérialisé
202	175883,91	95438,26	Non matérialisé	301	175914,94	95435,45	Construction
203	175890,78	95437,62	Non matérialisé	302	175915,17	95441,05	Construction
204	175891,45	95439,93	Mur	303	175871,30	95432,16	Construction
205	175897,09	95438,76	Mur				
206	175899,52	95438,17	Mur				
207	175917,56	95434,19	Mur				
208	175914,18	95418,34	Construction				
209	175903,66	95418,01	Construction				
210	175892,32	95417,81	Construction				
211	175883,88	95417,58	Construction				
212	175879,27	95417,50	Non matérialisé				
213	175879,31	95415,50	Non matérialisé				
214	175876,83	95415,47	Non matérialisé				
215	175874,17	95417,03	Non matérialisé				
216	175874,04	95419,49	Non matérialisé				
217	175874,08	95425,65	Mur				
218	175875,04	95426,58	Mur				
219	175875,47	95427,55	Mur				
220	175876,05	95429,32	Non matérialisé				
221	175875,82	95431,30	Mur				
222	175875,45	95432,45	Mur				
223	175874,80	95433,61	Mur				
224	175878,01	95434,02	Construction				
225	175883,94	95434,06	Construction				
226	175884,02	95430,03	Construction				
227	175889,03	95430,11	Construction				
228	175895,29	95430,19	Construction				
229	175895,18	95429,52	Construction				
230	175895,06	95425,74	Construction				
231	175899,45	95429,97	Non matérialisé				
232	175899,15	95424,87	Non matérialisé				
233	175895,04	95425,11	Non matérialisé				
234	175889,10	95425,87	Construction				
235	175884,11	95425,77	Construction				

Tableau des excédents			
N°	Contenances		
	Ha	A	Ca
Excédent n°1	0	0	57
Excédent n°2	0	0	21



Situation cadastrale Doische 8ème div. Vodelée sect. A Échelle :1/2500



Extrait de l'Atlas des chemins vicinaux de Doische Plan de détail n° 03 Échelle : 1/2500